

FICHE 1

Réponses aux questions les plus fréquentes des étudiants

Sur les inscriptions et l'accès aux applications

Comment l'étudiant active-t-il son compte UP ?

u-paris.fr/activation-de-votre-compte-universite-de-paris

Un problème : assistance.compte.dsin@u-paris.fr

Les nouveaux étudiants ont-ils une messagerie électronique ?

Les nouveaux étudiants n'ont pas encore de messagerie électronique bien qu'une adresse @etu.u-paris.fr leur ait été créée. La messagerie étudiante UP devrait être opérationnelle en octobre.

Pour accéder aux ressources numériques, il n'est pas nécessaire d'avoir une messagerie. Le compte utilisateur ou le numéro étudiant suffit.

Pour les étudiants inscrits l'année dernière dans les anciens établissements, les adresses mail restent actives.

Comment obtenir en ligne le certificat de scolarité ?

Pour pallier l'absence de carte d'étudiant, l'étudiant peut télécharger en ligne son certificat de scolarité sur MonDossierWeb :

u-paris.fr/mon-dossier-web-lapplication-pour-suivre-sa-scolarite

- activer son compte UP :

u-paris.fr/activation-de-votre-compte-universite-de-paris

- se connecter à MonDossierWeb :

auth.u-paris.fr/idp/profile/cas/login?execution=e1s2

Comment les étudiants recevront-ils leur carte d'étudiant ?

Cette année toutes les cartes d'étudiant sont renouvelées.

Elles sont imprimées en prenant en priorité les étudiants inscrits en première année et adressées par la voie postale.

À quel moment l'étudiant a-t-il accès aux applications Moodle et MonDossierWeb ?

- Dès lors qu'il a payé ses droits universitaires, l'étudiant est réputé inscrit. Il peut demander l'activation de son compte UP : u-paris.fr/activation-de-votre-compte-universite-de-paris
- Il obtiendra un compte utilisateur au format [prenom.nom](#) (minuscule et sans accent, attention au prénom ou nom composé). Ce compte utilisateur permet d'accéder aux applications numériques : Moodle et MonDossierWeb.

S'il a déposé toutes les pièces justificatives nécessaires, son inscription est finalisée et sa carte d'étudiant et son certificat de scolarité sont imprimés puis envoyés par courrier postal à l'adresse de son domicile. Il n'est pas nécessaire d'avoir une carte d'étudiant pour accéder aux applications numériques et au certificat de scolarité en ligne.

Contacts pour les étudiants ayant un problème d'inscription administrative

Le centre de contact est l'interlocuteur de référence. Le délai de réponse est de plus ou moins 48h selon la complexité de la problématique soulevée par l'étudiant. Merci d'indiquer aux étudiants de ne pas dupliquer les demandes pour faciliter le traitement des réponses.

Question sur les IA :

<https://fr.u-paris.fr/node/9415>

Question sur les bourses -> département Vie étudiante :

dve.odeon@u-paris.fr

Parcoursup :

via l'application parcoursup

Sur les aides sociales, prêt d'ordinateur, connexion internet et accompagnement des étudiants.

Aides financières et sociales

Les étudiants peuvent télécharger le dossier sur cette page <https://u-paris.fr/bourses-aides/> (partie « demander une aide financière à l'université »).

En cas d'urgence, l'étudiant peut prendre contact avec le responsable de la vie étudiante, via :

vie.etudiante@u-paris.fr

Les assistants sociaux du CROUS, présents sur les campus St Germain et Grands Moulins, reprennent leurs activités mais reçoivent uniquement sur RDV sur :

<https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr>

Prêt d'ordinateur et cartes 4G

Comme lors du confinement, nous renouvelons la possibilité de prêt d'ordinateur ou d'attribution de cartes 4G aux étudiants en difficulté. Ils peuvent compléter le formulaire à cette adresse :

<http://up5.fr/besoinum2020>.

Un formulaire avait été inséré dans les dossiers d'inscriptions et des ordinateurs et connexions internet seront fournis dès cette semaine pour satisfaire les premières demandes remplissant les conditions.

Jobs étudiants

Pour aider les étudiants à financer leur vie quotidienne, Université de Paris leur propose des offres d'emplois compatibles avec leurs études.

<https://u-paris.fr/jobs-etudiants/>

Ouverture des guichets uniques

Accueil, aide, accompagnement des étudiants pour leur vie quotidienne, leur recherche de logements, leur visa/titres de séjour sur les campus Odéon et Grands Moulins à compter du 15 septembre sur RDV (l'info sera sur la page web dès que possible).

Et bien entendu, les actions de nos différents pôles se poursuivent :

- Handicap étudiant : pour accompagner tout étudiant en situation de handicap et bénéficier d'une aide humaine, d'une aide technique, d'un aménagement d'études ou d'examens <https://u-paris.fr/etudes-et-handicap/>
- Santé étudiante : sur RDV ou en téléconsultation, accès à différents médecins gratuitement ou sans avance de frais <https://u-paris.fr/sante-prevention/>
- Culture : des bons plans culturels à prix tout doux arrivent pour 2020/2021 <https://culture.u-paris.fr/>
- Sports : ouverture des inscriptions aux cours de sports (en UE ou en pratique libre) mi-septembre <https://u-paris.fr/sport/>
- Vie associative : accompagnement des associations et financement des projets associatifs <https://u-paris.fr/vie-associative/>
- Expérience étudiante : pour déposer un projet en UE Engagement ou trouver un service civique <https://u-paris.fr/sengager/>